

## A. LA VISION PROCHE

## 1. LES ENTITES

ANALYSE : MONS-LEZ-LIEGE

**DESCRIPTION URBANISTIQUE :** L'entité de Mons-lez-Liège, tout comme les Cahottes, est située le long de la limite nord de la commune. Cependant, le terrain naturel est ici moins accidenté ; le noyau s'est développé sur un plan incliné en pente douce vers le sud. Le territoire est également marqué par la proximité directe de l'aéroport de Bierset (expropriations) mais a néanmoins gardé un esprit de village, vivant et autonome par rapport aux autres entités de la commune. Cela peut s'expliquer par le fait que, avant la fusion des communes de 1977, l'entité portait le nom de «Mons-Crotteux». Or Crotteux a ensuite été rattaché à la commune de Grâce-Hollogne et Mons à Flémalle.

Le paysage est marqué par le passé rural des lieux (de nombreux champs et prés entourent encore le village) ainsi que par l'industrie des charbonnages (terril).

Le bâti est relativement dense au coeur du noyau puis se dilue aux extrémités, avec des intérieurs d'îlot très aérés et très verts. Marques de l'origine rurale des lieux, plusieurs parcelles non bâties subsistent encore au centre de l'entité.

La fonction résidentielle est prédominante mais l'entité rassemble un certain nombre de fonctions locales comme des écoles (trois sites, aux extrémité du noyau), des commerces (concentrés autour de la rue E'Tiyou), de l'horeca, une salle des fêtes et une église.

L'entité de Mons-lez-Liège a fait l'objet d'une étude de Rénovation urbaine, réalisée en 2011 par Pluris et B. Bianchet. Notre analyse et notre réflexion tiennent compte de la situation projetée dans cette étude.

**USAGES NOCTURNES :** Outre dans le domaine de l'horeca, les activités nocturnes se concentrent au premier temps de la nuit (écoles, commerces).

**VITESSE MOYENNE DE CIRCULATION :** L'axe principal traversant est l'axe rue J-L. Adam (connexion avec l'avenue T. Gonda puis l'E42) et rue des Priesses (connexion avec Profondval puis le centre). Cependant des axes secondaires permettent aussi des liaisons importantes avec les autres entités : rue Harkay vers Flémalle-Grande, rue Thier Saint-Léonard vers Grâce-Hollogne.

